

Résolution présentée par la délégation du

Japon

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Réforme pour le conseil de sécurité

L'Assemblée Générale,

Remarquant que le monde a changé de manière spectaculaire depuis 60 ans, l'Asie et l'Afrique, jadis prises dans les chaînes du colonialisme étant désormais des acteurs importants de la communauté internationale et que depuis 60 ans, le Japon a suivi le chemin du développement en tant que nation pacifique, apportant une contribution définitive à la paix et à la prospérité dans le monde,

Soulignant que la composition du Conseil de sécurité doit refléter ces changements fondamentaux et que le Japon voulant être une partie intégrante de la réforme du Conseil de sécurité est une cause juste pour la communauté internationale,

Affirmant que le Japon a prouvé sa détermination, sa volonté et sa capacité à prendre davantage de responsabilité en tant que membre permanent d'un Conseil réformé, en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationale,

Constatant que de nombreux pays souhaitent que le Japon devienne membre permanent, ayant en effet apporté sa contribution dans de nombreux domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix, la non-prolifération nucléaire et le désarmement, et jouissant en outre d'un statut d'Etat non doté de l'arme nucléaire et d'une des économies les plus puissantes du monde,

Décide que le Japon doit faire partie du Conseil de sécurité, étant capable de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des Etats membres et étant le deuxième contributeur aux budgets de l'ONU au sein des Etats membres, représentant 12,5 % du budget total, et par le soutien du Japon d'un large éventail d'activités de l'ONU par le biais de contributions financières volontaires, qui sont particulièrement appréciées par la communauté internationale ;

- la consolidation de la paix au travers de la diplomatie japonaise ayant pour but d'établir les bases d'une paix durable et de prévenir la réapparition des conflits ;
- de réaliser un monde sans armes nucléaires en confiant cette responsabilité morale au seul pays à avoir souffert de la destruction par les armes nucléaires.

*Le texte français fait foi*